

# CHRONIQUE CSDN DES NOUVELLES DE VOTRE COMMISSION SCOLAIRE

## LA LÉGALISATION DU CANNABIS ET LE CONTEXTE SCOLAIRE

Même si le cannabis est légalisé au Canada et au Québec depuis le mois d'octobre dernier, cela ne signifie pas que sa consommation, sa vente ou même sa possession soient permises à l'école, bien au contraire !

Voici ce que précise notamment la nouvelle loi :

- il est interdit à un mineur d'avoir en sa possession du cannabis ou d'en donner;
- il est interdit à quiconque d'avoir en sa possession du cannabis : sur les terrains, dans les locaux ou dans les bâtiments mis à la disposition d'un établissement d'enseignement qui dispense, selon le cas, des services d'éducation préscolaire, des services d'enseignement primaire ou secondaire, des services éducatifs en formation professionnelle ou des services éducatifs pour les adultes en formation générale.

Finalement, ces deux dispositions de la nouvelle loi nous démontrent bien clairement que le contexte de la légalisation du cannabis n'a rien changé à la situation qui prévalait auparavant dans nos établissements scolaires. Ainsi, nous continuons nos efforts de prévention et d'éducation et nous intervenons s'il y a commission de toute infraction à la loi, comme il est de mise.

Il importe de faire en sorte que tous les élèves se sentent en sécurité dans nos établissements et d'apporter l'aide et le soutien requis aux élèves qui rencontrent des difficultés afin qu'ils restent engagés dans leur parcours scolaire.

En ce qui concerne nos efforts de prévention, mentionnons quelques facteurs importants sur lesquels nos établissements mettent l'accent, selon le niveau de développement des élèves. Ainsi, nos efforts de prévention cherchent à améliorer ou maintenir :

- l'engagement scolaire et social;
- de saines habitudes de vie incluant une saine alimentation, un mode de vie physiquement actif et un bon sommeil;
- une gestion adéquate des émotions et du stress;
- l'adoption de comportements « prosociaux » incluant la communication et la résolution de conflits, la gestion des influences sociales, la connaissance de soi et la demande d'aide.

À cela s'ajoutent des interventions plus spécifiques sur les substances selon l'âge des élèves. Le tout réalisé avec la précieuse collaboration et l'expertise de notre conseiller pédagogique en promotion de la santé et en prévention, M. Rémi Houde.

Tant en intervention qu'en prévention, la Commission scolaire des Navigateurs (CSDN) et ses établissements conjuguent leurs efforts à ceux de tous ses partenaires communautaires et institutionnels.

Pour en savoir davantage sur les effets du cannabis et savoir comment en discuter avec vos adolescents, visionnez le webinaire du Dre Lilita Romero, pour le compte de notre École des parents disponible sur la [chaîne YouTube de la CSDN](#).

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site : [encadrementcannabis.gouv.qc.ca](http://encadrementcannabis.gouv.qc.ca)

**Esther Lemieux**  
Directrice générale



COMMISSION SCOLAIRE DES  
**NAVIGATEURS**

LA RÉUSSITE, NOTRE DESTINATION  
[csdn.qc.ca](http://csdn.qc.ca)